

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 02 et 05 octobre 2026 / Date d'affichage : 02 et 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ)

Secrétaire de séance : Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ

Délibération du Conseil Municipal n°2026-104

FINANCES

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la liaison d'eau potable

Monsieur le Maire expose que la collectivité est compétente en matière d'eau potable

Conscient de la rareté de l'eau et des enjeux climatiques croissants, la Commune de Cordon souhaite relier les réseaux d'eau potable de ses deux versants.

Le projet consiste à sécuriser l'alimentation en eau potable d'une partie du village. Plus précisément, le réservoir alimentant la partie Nord du village manque d'eau à certaines périodes de l'année ; notamment durant la pointe estivale.

Le réservoir Sud est alimenté par la source d'altitude. L'eau passe régulièrement au trop-plein sur ce secteur. C'est la raison pour laquelle nous voulons sécuriser l'alimentation du réservoir de la partie Nord depuis le réservoir Sud lorsque la quantité d'eau pour l'Unité de Distribution d'eau potable (UDI) Nord est suffisante.

La Commune de Cordon souhaite également engager des travaux concernant le renouvellement de la conduite entre deux réservoirs, car la conduite existante entre ceux-ci est vétuste, en fonte grise Ø60 et en PEHD Ø75. Elle génère actuellement des fuites et donc une perte du volume d'eau dans le transport (environ 50% de pertes).

Le budget prévisionnel est d'1,4 million d'euros hors taxe.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de liaison d'eau potable dont le budget prévisionnel est d'1,4 million d'euros hors taxe.

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie d'un montant le plus haut possible

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : **13 OCT. 2026**
Affiché le :

13 OCT. 2026

Fait à CORDON, le 09 octobre 2026
Le Maire

La Secrétaire de Séance,

M. François PARIS



A handwritten signature in blue ink, belonging to Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ